



FORCE OUVRIERE

Personnel Territorial Ville de Rennes,
CCAS et Rennes Métropole



Rennes, le 5 juin 2025

N/Réf. : FO/2025/19
Objet : Mutuelle -
Mise en place du protocole d'accord.-

Madame Nathalie APPERE
Maire de Rennes, Présidente du CCAS
et de Rennes Métropole

Copie : Mme Emmanuelle ROUSSET
Conseillère chargée des RH et du Dialogue Social
Madame Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Monsieur Johan THEURET
Directeur Général des Services Adjoint
Monsieur Quentin HEREL
Directeur Général des Ressources Humaines

Madame,

Lors du Comité Social Territorial du 4 juin 2025, nous avons été amenés à donner un avis sur l'accord de méthode sur la conduite des négociations relatives à la mutuelle santé.

Sur ce sujet, le Syndicat FORCE OUVRIÈRE a exprimé un avis défavorable au CST, car certains aspects ne répondaient pas à nos attentes. Nous estimons qu'il est essentiel d'élargir les différents champs d'action afin de permettre aux agents de bénéficier de tarifs plus avantageux. Bien que cela reflète notre position, il est important de souligner que le sujet mérite une attention particulière.

Vous trouverez, ci-dessous, la conclusion de notre déclaration à ce sujet et souhaitons attirer votre attention sur un point précis que nous avons surligné à la fin de notre déclaration.

" Pour les différentes raisons évoquées précédemment, les représentants du syndicat FO ont décidé de voter contre la proposition de ce jour concernant la mutuelle santé telle que vous la proposez puisque notre seul choix consiste à valider ou non une mutuelle labellisée sans nous laisser l'opportunité d'étudier un contrat collectif à adhésion facultative.

Pour autant, afin d'être présent pour échanger sur ce sujet des mutuelles santé, nous signerons le protocole d'accord que vous proposez sous peine d'être exclus des discussions.

Nous serons présents pour représenter l'intérêt des agents même si nous restons persuadés que le fait de rester arc-bouté uniquement sur un contrat labellisé représente une erreur stratégique majeure. "

Suite à cette prise de parole qui s'est bien évidemment déroulée avant le vote du rapport du CST au sujet de la mutuelle, aucun représentant de l'Administration n'a indiqué qu'un avis défavorable de la part d'un syndicat rendait impossible la signature de l'accord.

Nous sommes absolument outrés par l'attitude autoritaire de l'Administration qui a pris la décision inacceptable de nous interdire de signer le protocole de négociation concernant le dossier des mutuelles.

Ni le protocole d'accord, ni le rapport CST ne stipulent qu'une organisation exprimant un avis défavorable sur la proposition de rapport du CST doit être automatiquement exclue de la signature du protocole. Cet avis, qui n'est rien d'autre qu'une expression légitime de notre position, ne devrait en aucun cas être utilisé comme un prétexte pour nous priver de notre droit fondamental à la négociation. Nous exigeons des clarifications immédiates sur cette pratique scandaleuse qui va à l'encontre des principes essentiels du dialogue social et de la démocratie. Est-ce vraiment la vision que vous souhaitez promouvoir ? C'est une situation intolérable qui doit être rectifiée sans délai !

De plus, notre position était claire : bien que nous ayons exprimé un avis défavorable concernant le rapport du CST, nous avons clairement indiqué vouloir signer le protocole afin de représenter l'ensemble du personnel de nos quatre collectivités. Pour rappel le CST est une instance consultative.

Face à l'insistance de l'Administration de refuser la présence de FORCE OUVRIÈRE et de ne pas lui permettre d'être représentatif, nous nous interrogeons sur la réelle valeur que votre Administration accorde au dialogue social.

Au regard de cette attitude, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les textes officiels sur lesquels l'Administration s'est basée pour nous **interdire la signature d'un protocole**.

Nous insistons sur le fait que, dès le départ et lors de notre prise de parole, nous avons indiqué que nous signerions ce protocole. Nous n'avons jamais changé d'avis et nous sommes d'autant plus étonnés par l'attitude du DGSA à ce sujet.

Si la collectivité persiste à nous refuser la signature de ce protocole, FORCE OUVRIÈRE prendra ses responsabilités et portera cette affaire au contentieux afin d'assurer la représentation de notre syndicat auprès des personnels de nos quatre collectivités.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau Syndical,
Le Secrétaire,

Denis LOISEAU

